



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 13 novembre 2023

qui s'est tenu en séance : ordinaire extraordinaire , en salle **B101**
Date d'envoi des convocations : 19 octobre 2023

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 H 33.

Désignation du secrétaire de séance : **Madame MARSAIS**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 4 juillet 2023
2. Installation du Conseil d'administration
3. Règlement intérieur du Conseil d'administration
4. Installation des différentes commissions :
 - le conseil de discipline,
 - la commission d'hygiène et de sécurité,
 - le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
 - le conseil de la vie collégienne,
 - la commission éducative,
 - la commission des fonds sociaux
 - le conseil pédagogique
5. Contrats et conventions :
 - Convention « musique en boîte »
 - COP pour Monsieur IMBERT
6. Plan de continuité administrative et pédagogique
7. Point sur les services civiques
8. Principe du vote électronique lors des élections des membres du CA
9. Recrutement des AED
10. Attribution des logements de fonction pour l'année scolaire
11. Présentation du programme d'activités négocié de la Psy-EDO
12. Questions financières et budgétaires :
 - Tarifs divers – (budget 2024)
 - Décisions budgétaires modificatives
13. Planning des voyages et sorties 2023 -2024
14. Questions diverses.

NOM	Signature
<u>Président :</u> M. Franck GUÉGUÉNIAT	
<u>Secrétaire :</u> Mme Stéphanie MARSAIS	

Total des membres du CA	
QUORUM (moitié des membres installés + 1)	13
Nombre de membres présents à l'ouverture de séance	31
NB : tous les membres suppléants ont été invités à ce premier CA d'installation,	

Liste des participants

1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme DERLOT	Adjointe Gestionnaire	X		
Mme ROPERS	C.P.E	X		

2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X		X		
Mme DUNY	Adjointe au Maire de Douvres	X		X		
Mme SÉVIN	Rep. Intercom. (voix facult.)		X	X		
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)	X				X

3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X		X		

4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X	X		
M. BEURIN	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement	X		X		
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement		X			X
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme MARCHEGIANI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X	X		
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme POTTEAU	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement					X
Mme VILLY	Pers. d'enseignement	X		X		

5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS	X		X		
M. BILLY	Pers ATOSS	X		X		
Mme LÉGER	Pers. ASS		X	X		

6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FOSSION Marion	Parent d'élève	X		X		
Mme BOISSÉE Fanny	Parent d'élève	X		X		
Mme DUFLOT	Parent d'élève	X		X		
Mme CORBIN Raphaèle	Parent d'élève		X	X		
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X		X		
Mme LEBOULANGER Marilynne	Parent d'élève		X	X		
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X		X		
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X		X		
Mme VIMOND Hélène	Parent d'élève		X			X

7°) Représentants des Élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ABOUTAÏB Lina	Elève	X		X		
FRIMAS Marie	Elève	X		X		
SAINT-CLAIR Alban	Elève		X	X		
DUBOST Louise	Elève		X	X		

Monsieur GUÉGUÉNIAT souhaite présenter un nouveau personnel :

- Mme DERLOT qui exerce les fonctions d'adjointe-gestionnaire depuis le 1^{er} septembre.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 4 juillet 2023

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur GUÉGUÉNIAT propose d'adopter le procès-verbal

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Installation du Conseil d'administration

Monsieur GUÉGUÉNIAT déclare le conseil d'administration installé.

3. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente le règlement intérieur. En l'absence de question et de remarque Monsieur GUÉGUÉNIAT demande aux membres du Conseil d'adopter le règlement intérieur pour cette année scolaire 2023-2024.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Installation des différentes commissions

17H40 arrivée de Mme FOSSION

En présence des représentants titulaires et suppléants la composition des commissions est arrêtée.

- *Le conseil de discipline*

Monsieur GUÉGUÉNIAT indique que le conseil de discipline est élu lui aussi parmi les membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration, par eux-mêmes. Le conseil de discipline exerce sa compétence sur saisine du Chef d'établissement. Il peut prononcer des sanctions : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire (8 jours maximum), exclusion définitive ; sanctions pouvant s'accompagner d'un sursis.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *La commission d'hygiène et de sécurité*

Ses missions :

- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité
- Visiter les locaux
- Réfléchir aux conditions de travail des personnels et des élèves.

Les différents collègues ont désigné leurs représentants. Monsieur GUÉGUÉNIAT indique la composition de la CHS.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté*

Ses missions :

- Contribuer à l'éducation et à la citoyenneté
- Proposer des actions dans le cadre de l'éducation à la santé, la sexualité, la prévention des comportements à risque, la lutte contre l'exclusion.

Monsieur GUÉGUÉNIAT indique la composition du CESC.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17h55 Arrivée de Mme DERYCKERE, suppléante

- *La commission des fonds sociaux*

Cette commission est chargée d'instruire les demandes d'aide aux familles. Il précise que ces demandes sont anonymes. La composition est présentée aux membres du Conseil d'administration. Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la composition de la commission.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Le conseil pédagogique*

Ce conseil pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement, il prépare le volet pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente la composition de ce conseil et la soumet au vote du conseil d'administration.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Le conseil de vie collégienne*

Le conseil de la vie collégienne est une instance qui donne la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans l'établissement scolaire, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement de l'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Il s'agit d'un lieu d'expression de la démocratie scolaire.

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente la composition de ce conseil et la soumet au vote du conseil d'administration.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *La commission éducative*

La commission éducative a un rôle de régulation, de conciliation et de médiation. Elle est réunie aussi souvent que nécessaire, sur décision du chef d'établissement. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la composition de la commission.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur GUÉGUÉNIAT remercie les représentants suppléants de s'être rendus disponibles. Leurs présences n'étant plus obligatoire, il leur demande s'ils souhaitent quitter la séance. Des représentants suppléants choisissent de rester à la séance en qualité d'invités.

18h10 : Départ des suppléants et M. Beaurin (Mme Deryckere, suppléante, le remplace)

5. Contrats et conventions :

- *Convention « musique en boîte »*

Monsieur GUÉGUÉNIAT demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention qui permettra aux élèves de participer à un spectacle de chorale. Aujourd'hui, 80 élèves du collège sont inscrits à l'activité chorale.

Mme BENIZEAU intervient au nom de Mme LEGEAI, professeur d'éducation musicale pour alerter sur l'avenir du dispositif du *Festival Choral académique*.

En effet, les professeurs intervenant sur ce dispositif se voyaient attribuer jusqu'à cette année de 18h à 24h de formation pendant le temps scolaire pour se concerter et organiser ce projet.

Il leur est désormais demandé de se concerter hors temps scolaire, c'est-à-dire sur leur temps personnel, hors rémunération, voire sans ordre de mission de l'EAFC et sans remboursement de frais de déplacement.

Si de telles mesures devaient rester inchangées, le *Festival choral* des collèges et des lycées de l'académie de Normandie viendrait à disparaître dès l'an prochain (2024-2025). Cf courrier joint.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- COP de Monsieur IMBERT

Monsieur GUÉGUÉNIAT demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention qui octroi à titre précaire un logement à un agent du collège.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Plan de continuité administrative et pédagogique

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente le plan de continuité administrative et pédagogique. Il explique qu'en cas de pandémie, l'équipe de direction se doit de coordonner à distance la continuité pédagogique auprès des élèves.

En l'absence d'autre question Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote le plan de continuité administrative et pédagogique.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Point sur les services civiques

L'établissement a été doté cette année d'un service civique dédié au soutien scolaire et à la vie scolaire. Mme ROPERS indique que ce poste a été pourvu.

8. Principe du vote électronique lors des élections des membres du CA

M. le Principal précise que de nouvelles modalités pratiques permettent désormais de procéder aux élections des membres du CA par vote électronique. Le conseil d'administration doit donner son accord. Ce vote électronique pourrait être en place pour les prochaines élections de 2024.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Recrutement des AED

Madame ROPERS, conseillère principale d'éducation, indique que le collège est doté de 4,3 TP pour les AED et un poste à plein temps pour les assistants pédagogiques (5,30 ETP au total). Un enseignant demande quelle évolution depuis l'an dernier. Mme La CPE précise que la dotation est identique à l'an dernier.

10. Attribution des logements de fonction pour l'année scolaire

Mme DERLOT présente le tableau d'occupation des logements. Ce dernier est à transmettre au conseil départemental. Le logement du gardien est occupé par M. Imbert Philippe, le logement du chef d'établissement est occupé par COP par Mme Quentin Aline et celui de l'adjointe gestionnaire est occupé par NAS par Madame DERLOT Isabelle

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il est présenté pour vote les tarifs de la location.

Il est présenté le montant des provisions pour charges (fluides...) et du loyer de la COP (Convention d'Occupation Précaire) au nom de Monsieur IMBERT Ainsi, pour le logement n°1, cette provision est fixée à un forfait estimatif d'avance des charges de fluides : eau, gaz électricité de **50 euros par mois**. Ainsi que le montant mensuel du loyer relatif à l'occupation du logement fixé à un montant mensuel **380.84 €** pour la période du 01.09.2023 au 31/08/2024 soit un montant annuel de **4 570.08 €**.

Sans d'autre question, il est procédé au vote.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Présentation du programme d'activités négocié de la Psy-EDO

A l'issue d'une rencontre entre la conseillère d'orientation psychologue et le Principal, il a été convenu d'un programme d'activités destinés aux élèves du collège. Monsieur GUÉGUÉNIAT propose au conseil d'administration d'adopter ce programme.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. Questions financières et budgétaires :

Monsieur GUÉGUÉNIAT cède la parole à Madame DERLOT, Adjointe gestionnaire.

- Tarifs divers – (budget 2024)

Madame DERLOT présente la grille des divers tarifs pour l'exercice 2024.

Madame DERLOT précise que le Département du Calvados a décidé de proposer un vote des tarifs de la restauration scolaire non plus pour l'année civile mais en année scolaire à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Elle précise que les tarifs de la restauration n'ont pas été augmentés ni pour les élèves ni pour les commensaux.

Le tarif du repas élève pour le forfait de demi-pension a été maintenu au tarif de **3,10 euros**, ce qui fait forfait annuel d'un montant de **446,30 €**.

Le tarif du repas pour les élèves externes prenant exceptionnellement un repas au collège est fixé au montant de **3.80 €** l'unité.

Les tarifs des repas commensaux sont maintenus pour 2024. Commensaux 1 : **3.30 €**, commensaux 2 **4.20 €**, personnes extérieures à l'établissement : **5.00 €**.

Intervention d'un parent d'élève se questionnant sur une éventuelle baisse de la qualité des repas proposés

Intervention d'une conseillère départementale : le département a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs pour les familles

Mme la gestionnaire : le montant du coût assiette (relatif aux montants des denrées par assiette) est fixé à 2 € par le département

M. Le Président du centre socio-culturel : les prix d'achat pour la structure du centre socioculturel sont identiques

Mme l'adjointe gestionnaire indique que tous les repas sont confectionnés sur place ce qui est gage de qualité mais également de maîtrise des coûts : élaboration « desserts maison » par exemple.

Madame DERLOT évoque ensuite la fixation du montant du taux de reversement du SRH (charges communes), il peut varier de 10 à 13 % pour 2024 :

L'établissement propose de fixer ce taux de reversement du S.R.H (charges communes) à **13 %** pour le collège. Ce taux est soumis au vote du Conseil d'administration.

Pour information, les taux de prélèvements fixés par le Département pour le FDRPI est maintenu et fixé à **21.5 %** et il est maintenu et fixé à **1.25 %** pour le FCSH pour l'année 2024.

Les autres tarifs de facturation des prestations de remplacement de matériels suite à perte ou dégradation sont énoncés selon le tableau des Tarifs 2024. Cartes et les différentes clés, les photocopies, les transpondeurs, les manuels scolaires, les ouvrages du CDI, toute dégradation perpétrée à l'intérieur du collège selon le devis de remplacement.

En l'absence d'autre remarque Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la grille présentée.

Le tableau des tarifs est soumis au vote des membres du Conseil d'Administration :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Décisions budgétaires modificatives au budget 2023

DBM pour vote N° 8 DE 2023 est présentée par l'adjointe gestionnaire.

Madame DERLOT présente l'autorisation de prélèvement d'un montant sur les réserves du SRH service restauration et hébergement. Le montant du prélèvement proposé s'élève à la somme de **27 000.00€** afin d'abonder le service du SRH sur la ligne destinée à l'achat des denrées alimentaires.

Madame DERLOT donne connaissance du montant du FDR au 31.12.2022 : 134 742.34 € le montant des prélèvements déjà autorisés de 11 370.15 €, la demande de prélèvement d'un montant de 27 000.00 € présentée au Conseil d'Administration le nouveau montant du fonds de roulement estimé sera de **96 372.19 €**.

Les questions sont posées sur ce prélèvement :

Une représentante enseignante : ce prélèvement est-il exceptionnel ?

Mme la gestionnaire : c'est exceptionnel et cela est possible si le montant du Fonds de Roulement le permet sans remettre en cause l'équilibre financier de l'établissement.

M. Le Principal, explique la remarque de la cour des comptes sur des fonds dormants dans les EPLE. La consigne est donc de consommer dans les fonds de réserves, sous réserve de la règle de sécurité financière des deux mois de fonctionnement à conserver en Fonds de roulement.

Mme La conseillère départementale : précise qu'environ 8 millions d'euros « dorment » dans les collèges du département. L'exemple du surcoût du chauffage est donné. Ces règles financières sont assez justes.

La DMB présenté concerne la répartition des BOP 141 et 230.

Madame DERLOT, explique que l'établissement n'a pas reçu pour l'année 2023 de subvention au titre des BOP 141 et BOP 230. Il convient donc d'abonder les lignes budgétaires concernées par répartition de reliquats de BOP 141 de 2017 pour un montant de **9 956.20 €** à répartir de la façon suivante :

Au service du AP :

ENS-GE 13 MS : **1 290.25 €**, (3000.00 € ont déjà été ouverts au budget prévisionnel 2023) par DMB : -1709.75 € et ENS-GE 13 ADP **5 233.42 €** (875.00 € ont déjà été ouverts au budget prévisionnel 2023) par DMB : + **4 358.42 €** et au AP REPRO 13REP **1 801.97 €** (860.00 € ont déjà été ouverts au budget prévisionnel 2023) par DMB + 941.97 €

Au service VE :

Vie SCO 13 COR 1 **630.56 €** (1670.00 € ont déjà été ouverts au budget prévisionnel 2023) par DMB :
- 9.44 €

Soit un total de **9 956.20 €**

En ce qui concerne le BOP 230, il est proposé d'ouvrir au budget les reliquats de fonds sociaux de 2022 d'un montant de **4 540.59 €** au service Vie de l'Elève VE aides 16 FS (4 500.00 € ont déjà été ouverts au budget prévisionnel 2023) 540.95 € restent à ouvrir sur la ligne budgétaire.

La DMB 8 pour vote est soumise au vote des membres du Conseil d'Administration :

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. Planning des voyages et sorties 2023- 2024

Madame MARSAIS, Principale-adjointe présente les différents projets. Parmi la liste présentée, deux projets sont aboutis et les budgets sont à voter.

Sortie le Havre, 16 et 18 janvier 2024, 119 élèves participent à la sortie – Le projet est présenté aux membres du Conseil d'administration ainsi que son financement pour un montant total de 2 725.00 € tant en recettes qu'en dépenses.

Le vote de l'acceptation du don du FSE d'un montant de 237.00 € et son affectation à la sortie du Havre (que pour les élèves pour 3 euros par élève participant). La participation des familles d'un montant de 19,50 euros par élève participant. Le coût des accompagnateurs est supporté par le budget du collège. Le *Pass culture* prend en charge la visite de la maison témoin.

Le Don du FSE pour 3 euros par élève pour 237 euros et son affectation à la sortie du Havre. Le conseil d'administration vote à l'unanimité ce don.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est soumis au vote une participation des familles de 19,50 euros par élève participant. Adoption à l'unanimité.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Voyage Londres du 27 au 30 mai 2024 :

Le principe du projet est présenté aux membres du conseil d'Administration, voyage à Londres aux dates : 27 au 30 mai 2024 48 élèves et 5 accompagnateurs et son budget financier d'un total de 19 755.65 € tant en recettes qu'en dépenses.

La participation des familles est fixée à 372,50 euros pour chaque élève participant, avec une possibilité de payer en 3 fois accordée par l'agent comptable.

Vote du principe du projet de voyage à Londres et de son budget :

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote de la participation des familles fixée à 372,50 euros pour chaque élève participant

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorisation de signer le contrat relatif au projet par le chef d'établissement

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur GUÉGUÉNIAT propose que l'ensemble des projets soit présenté mais qu'en fonction de l'augmentation sensible des coûts de transport, nous nous réservions, avec les enseignants de réaliser ou pas tel ou tel projet. Nous devons faire preuve d'une grande prudence budgétaire.

14. Question diverse

Les enseignants ont souhaité porter à la connaissance des membres du conseil d'administration la question suivante :

« Serait-il possible, dans le cas où des parents d'élèves utiliseraient la messagerie PRONOTE de manière inappropriée à destination d'un personnel de l'établissement, de leur envoyer un message d'avertissement qui leur rappelle quelques règles fondamentales de courtoisie, et les informer qu'au prochain message de la sorte, leur messagerie PRONOTE serait coupée ? »

M. GUÉGUÉNIAT indique qu'il a déjà procédé à 2 reprises à un rappel auprès de familles. Il va de soi, que l'outil PRONOTE doit demeurer un lien entre les familles et les équipes. La proposition formulée répond à la pratique de l'équipe de direction qui administre ce réseau.

La séance est levée à 19h23.